

La moitié des femmes, victimes de violences conjugales

Bruxelles Selon une étude de l'Université de Gand, seules 13% des victimes le signalent à la police.

Une Bruxelloise sur deux est confrontée à une forme de violence conjugale au cours de sa vie. C'est l'un des constats de l'étude menée récemment par l'Université de Gand sur la violence à l'égard des femmes dans la capitale. La violence conjugale y est définie comme toute forme de violence physique, psychologique et/ou sexuelle perpétrée par un partenaire ou ex-partenaire. Un chiffre important qui tranche avec le pourcentage de femmes qui déposent plainte ou le signalent à la police: seules 13% d'entre elles le font.

"Il existe un lien important entre les violences entre partenaires ou intrafamiliales et la dégradation considérable des conditions de vie des victimes, en majorité des femmes", explique Céline Fremault (CDH), ministre du Logement et de l'Aide aux personnes. La raison principale du sans-abrisme féminin est en effet à rechercher dans les situations de rupture au sein des ménages.

Venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales signifie donc souvent leur permettre d'accéder à des lieux d'hébergement. À Bruxelles, neuf maisons d'accueil sont ainsi destinées aux femmes seules ou avec enfants. Elles ont une capacité totale d'environ 335 places. En 2016, 2 058 séjours ont été encodés. Ils concer-

naient 1 794 personnes différentes. À ce nombre s'ajoutent les 929 enfants qui ont accompagné leur mère. *"Nous n'avons pas encore les chiffres pour 2018 mais ils sont du même ordre que ceux des années précédentes",* précise-t-on du côté du cabinet de la ministre.

La durée d'hébergement des femmes victimes de violences, au sein de ces centres, est par contre difficile à évaluer: elle dépend de leur parcours avant et pendant l'hébergement en maison d'accueil. L'importance et la durée de l'accompagnement divergent donc d'un cas à l'autre. Outre l'accompagnement vers l'inclusion sociale et le logement, l'objectif de ces maisons d'accueil est aussi d'assurer un maintien en logement. Cette nouvelle mission a été introduite par Céline Fremault: *"Les retours du sec-teur sont positifs, notamment parce que le suivi post-hébergement facilite la transition et le relais vers le réseau de services ambulatoires existant."*

Parmi ces maisons d'accueil, deux d'entre elles travaillent avec une adresse anonyme et accueillent uniquement des victimes de violences conjugales. *"L'une d'elles a ouvert fin 2016. Il n'en existait auparavant qu'une seule à Bruxelles et il était indispensable d'augmenter nos capacités d'accueil. Les 30 places offertes par ce nouveau refuge sont entièrement occupées",* souligne la ministre.

Une nouvelle maison d'accueil ouvrira par ailleurs ses portes cette année. Elle aura pour fonction l'accueil des familles monoparentales, qui sont statistiquement principalement des femmes.

Sarra El Massaoudi